

## Médecines non conventionnelles : la loi Colla, vingt ans après - 29 avril 2019

**La loi relative à la reconnaissance des médecines non conventionnelles et de leurs praticiens du 29 avril 1999, dite loi Colla, n'a jamais été pleinement exécutée, ni à la lettre, ni dans l'esprit. L'inefficacité de la démocratie représentative est flagrante à cet égard, comme dans d'autres dossiers impactant la santé publique et l'environnement.**

Aucun gouvernement n'a su respecter la loi du 29 avril 1999 et aucune législature n'a su la faire respecter durant ces vingt dernières années. Pourtant, elle était porteuse d'un immense espoir, à ses débuts. Selon son initiateur, Marcel Colla, alors Ministre de la Santé, que j'ai eu l'honneur de rencontrer en 1999, au Parlement européen à Bruxelles, il s'agissait bien de réglementer les médecines non conventionnelles et leurs praticiens. L'exigence d'une formation de qualité des professionnels de la santé réglementés ou non, était pour Marcel Colla, une des conditions essentielles pour garantir l'accès en toute sécurité aux médecines complémentaires.

Vingt ans après, l'actuelle Ministre de la Santé, a bafoué, et l'esprit et la lettre de la loi, méprisant l'aspiration des patients à se soigner naturellement au quotidien et les praticiens de médecines non conventionnelles, tout comme ses prédécesseurs.

L'Histoire retiendra que tous les gouvernements successifs, après celui où Marcel Colla était Ministre de la Santé :

1°) n'ont pas respecté les engagements internationaux de la Belgique en matière de soins de santé primaires  
La Déclaration d'Alma-Ata du 12 septembre 1978 n'est toujours pas mise en œuvre en Belgique, s'agissant de l'intégration des praticiens de médecines traditionnelles (tradipraticiens) et complémentaires dans le système des soins de santé, contrairement à l'Allemagne, la Suisse, le Portugal qui ont réglementé notamment la naturopathie, notre médecine traditionnelle européenne. Aux Pays-Bas, dans les pays scandinaves, au Royaume-Uni, en Irlande, la liberté d'exercice de ces médecines est établie.

2°) ont bafoué l'État de droit

Le droit fondamental à la protection de la santé et à un environnement sain n'est toujours pas respecté : augmentation des pollutions environnementales, alimentaires, médicamenteuses, résistances aux antimicrobiens. La liberté du choix thérapeutique consacrée par la loi relative aux droits du patient du 22 août 2002 est tout autant foulée aux pieds.

Pourtant, des alternatives peuvent être apportées par les médecines traditionnelles dont la naturopathie. L'actuelle ministre de la santé a délibérément ignoré les propositions de collaboration des naturopathes, agissant ainsi contre l'intérêt général.

3°) ont ignoré les bienfaits des médecines traditionnelles pour la santé publique, soit en voulant les assimiler à des mouvements sectaires lors des législatures précédentes, soit en les dénigrant volontairement dans la législature actuelle.

4°) ont été incompetents pour maîtriser le budget des soins de santé sans affecter l'accès aux soins  
Les publications *evidence based* confirment l'efficacité thérapeutique et à moindre coût de la naturopathie. L'actuelle Ministre de la Santé les a délibérément ignorées et persiste à refuser de reconnaître les naturopathes comme professionnels de la santé. La Fédération mondiale de Naturopathie a colligé l'ensemble des ouvrages et des publications scientifiques téléchargeables sur son site : <http://worldnaturopathicfederation.org/>

La facture est chèrement payée par les citoyens, notamment les plus fragiles : augmentation du mal-être et des troubles de la santé indétectables en médecine conventionnelle, absence de politique de prévention active (éducation à la santé naturelle), augmentation des maladies chroniques incurables en médecine conventionnelle, augmentation de la résistance aux antimicrobiens, révélant une médecine conventionnelle, désormais, impuissante et aux abois.

Fatiha Aït Saïd

Praticienne de santé naturopathe depuis 1995

Directrice fondatrice de l'ISNAT asbl (Institut Supérieur de Naturopathie Traditionnelle) depuis 2012, école membre de la World Naturopathic Federation (WNF) depuis 2015

Présidente fondatrice de l'UNB (Union des Naturopathes de Belgique) depuis 2001, membre de la World Naturopathic Federation (WNF) depuis 2015.